



**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TERCIS LES BAINS**

**ARRÊTÉ N° 2025-02-01
PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE N°2024-09-03
DU 27 SEPTEMBRE 2024 RELATIF A
L'INTERDICTION DE PENETRER SUR LE SITE
DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE GEOLOGIQUE**

Le Maire de la commune de Tercis les Bains,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

Vu l'étude référencée ABE/GD-RP13946-NT1 réalisée par la société SAGE INGENIERIE en date du 06 novembre 2024,

Vu les travaux de purge effectués par l'entreprise SARL ATTM du 27 au 31 janvier 2025,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté n°2024-09-03 portant interdiction de pénétrer sur le site de la Réserve Naturelle Régionale Géologique est abrogé à compter de ce jour.

Article 2 : Ce dispositif entrera en vigueur dès affichage du présent arrêté.

Fait à Tercis les Bains,
Le 20 février 2025

Le Maire, Dr H. CHAHINE

